



Villeneuve d'Ascq, le 14 Octobre 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 07/10/2013 au 11/10/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 7 octobre 2013	Achats	1 615	1,390	2 245
Séance du 8 octobre 2013	Achats	1 759	1,340	2 357
Séance du 9 octobre 2013	Achats	1 371	1,320	1 810
Séance du 10 octobre 2013	Achats	1 644	1,338	2 200
Séance du 11 octobre 2013	Achats	1 671	1,350	2 256
Total		8 060	1,348	10 867